



Problème achat appartement

Par **Sebastien Maitre**, le **08/10/2017** à **10:49**

Bonjour tout le monde,

Voici mon problème :

J'ai signé un compromis de vente dans une agence immobilière pour l'achat d'un appartement + 2 places de parking + un cellier. Mon rendez vous chez le notaire est ce mercredi 11 octobre.

Mon agent immobilier m'a téléphoné vendredi pour me dire qu'il y avait un soucis, le cellier a été vendu !! le propriétaire se propose de me dédommager d'une somme inconnue mercredi avant la signature chez le notaire.

Je ne sais pas quelle somme demander. (appart F2, cellier 2m²) Si la somme ne me convient pas, en dehors d'annuler vente puis-je obtenir des dommages et interets en attaquant soit l'agence ou le propriétaire ?

Merci d'avance, cordialement,

Par **miyako**, le **08/10/2017** à **20:44**

Bonjour,

Vous pouvez purement et simplement annuler la vente ou exiger que ce cellier soit inclus dans la vente .L'agence se débrouillera !

Amicalement vôtre
sujiKENZO

Par **Visiteur**, le **08/10/2017** à **20:53**

Bsr,.

Il y a non conformité de la chose, annulation possible.

Si vous choisissez d'acquérir, il faut trouver le prix de vente d'un appart identique sans cellier, ou le prix d'un tel équipement dans ce secteur.

Vous pouvez aussi déterminer le prix via une simple règle de 3.

Par **Visiteur**, le **09/10/2017** à **09:21**

Bonjour,
en principe les celliers sont attenants/intégrés aux appartement ? Pas là ?

Par **Sebastien Maitre**, le **09/10/2017** à **19:46**

Non, ici le cellier est à coté des garages. J'ai négocié avec l'agence, ils vont me faire payer 3000€ de moins mais pour cela il faut faire un avenant et attendre ensuite de nouveaux 10 jours (pour la rétractation) chose qui ne m'arrange pas du tout puisque je devais signer mercredi 11 et donc emménager ce week end, du coup je vais avoir une période sans appartement en plus des tous les rendez vous de plombier et autres que j'avais anticipé, bien compliqué cette affaire